26 février 2022

DE RESTRICTIONS EN RESTRICTIONS….

Mobilité : circulation et Zones à Faible Emission (ZFE)

Sommaire

1. Calendrier à courte échéance
2. Verbalisations et contradictions
3. Loi climat à long terme

Voies vertes, voitures électriques, accès des centres villes, Diesel et pollution, autant de sujets de réflexion et de préoccupation des citoyens.

Etant donné la baisse du pouvoir d'achat, conserver son automobile, même ancienne, est aussi un fort sujet de préoccupation. Nous avons tenté d'y voir plus clair dans le calendrier des restrictions ainsi que de comprendre à quelle sauce les automobilistes, les motards, les véhicules utilitaires….risquent d'être mangés.

L'association 40 Millions d'automobilistes a alerté sur le sujet :

https://www.40millionsdautomobilistes.com/medias/zfe-on-va-demander-a-70-des-francais-de-renouveler-leur-voiture-dans-les-3-ans

1. CALENDRIER A COURTE ECHEANCE

Tout d'abord, après les divers pass, êtes-vous prêts à accepter le pass vert ? C'est ce qui nous attend avec la loi sur la mobilité et diverses autres votées en 2019 et en 2021, au cœur des restrictions sanitaires et des débats parlementaires associés.

Les abréviations sont légion : La PAC (Politique agricole commune), les PLU (plans locaaux d'urbanisme), les ZEP (zones d'éducation prioritaire)…..
Alors, connaissez-vous ZFE et LOM ?
Comme l'indique la pétition https://www.40millionsdautomobilistes.org/non-aux-zfe-zones-a-forte-exclusion *« Le projet de loi "Climat et Résilience" prévoit, pour toutes les communes appartenant à des métropoles de plus de 150.000 habitants, d'instaurer des "Zones à Faibles Émissions" (ZFE) sur leur territoire. »*
Quant à la loi d'orientation des mobilités ou LOM, c'est la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, à cette adresse,
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039666574/

LA DURE REALITE

Dès janvier 2025, interdiction de la circulation des voitures ayant une vignette crit'Air 3, 4 et 5 * dans les zones à faible émission (ZFE) ainsi que dans les villes appartenant à des métropoles de plus de 150 000 habitants.
70% des voitures et la moitié de la population seraient concernées.

*Vignettes https://www.40millionsdautomobilistes.com/fiche-pratique/tout-comprendre-a-la-vignette-crit-air-et-comment-l-obtenir

- Pastille orange (3), pour les véhicules à motorisation diesel, répondant à la norme EURO 4 ou immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2010; Véhicules à motorisation essence, répondant aux normes EURO 2 et EURO 3 ou immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2005.
- Pastille marron (4), pour les véhicules à motorisation diesel, répondant à la norme EURO 3 ou immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2005.

- Pastille grise (5), pour les véhicules à motorisation diesel, répondant à la norme EURO 2 ou immatriculés pour la première fois entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2000.

Pour résumer

Dès 2025, les ZFE seront interdites aux voitures	Diesel	Essence
immatriculées avant	Le 31 décembre 2010	Le 31 décembre 2005

MOBILITÉ DOUCE | D'ici 2023, ce projet offrira un parcours jalonné constituant un itinéraire structurant majeur

Huit communes de l'agglomération traversées par 20 km de ViaRhôna

Annemasse Agglo développe actuellement ce projet d'aménagement d'un tronçon, partie intégrante dans la ViaRhôna. Véritable trait d'union entre les Alpes suisses et la mer Méditerranée, l'eurovéloroute ViaRhôna permet la découverte à vélo du Rhône, de ses espaces naturels, son patrimoine, ses sites remarquables et sa gastronomie.

Huit communes de l'agglomération seront traversées par la ViaRhôna : Étrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly, Ville-la-Grand, Juvigny, Saint-Cergues et Machilly, soit une vingtaine de km. Ce parcours jalonné et sécurisé constituera un itinéraire structurant majeur sur le territoire.

Cette véloroute se caractérise par trois types de sections : urbaine comme autour de la gare d'Annemasse ou les liaisons entre Ville-la-grand/

À Ambilly, d'après l'itinéraire préconisé, la ViaRhôna ferait voie commune avec la Voie Verte avant de partir vers Étrembières. Dans l'autre sens, la ViaRhôna filerait sur Machilly par le Pont Neuf (Ville-la-Grand) puis longeant la frontière avant d'emprunter la route de Juvigny et les chemins vers Saint-Cergues. Photo Le DL/S.Pa.

L'INFO EN +

VÉLOROUTE
Une véloroute est un itinéraire balisé et sécurisé de moyenne ou longue distance qui se déploie sur des routes à faible trafic, sur des voies vertes réservées aux modes doux et des pistes et bandes cyclables.

TYPES DE REVÊTEMENTS
Les revêtements de ce tronçon sont à déterminer. Le moins cher : l'enrobé avec le meilleur rapport qualité (roulabilité), coût et facilité d'entretien. Le béton : pour les sections les plus qualitatives aux abords des équipements existants (par exemple). Le stabilisé : plus coûteux car entretien régulier avec des enjeux environnementaux particuliers.

Z. VERBALISATIONS et CONTRADICTIONS

Non seulement les voitures récentes connectées seront « averties » des zones permises (demain seront-elles stoppées à distance ?), mais la verbalisation automatique via la plaque d'immatriculation sera développée. En effet, on prévoit le *« déploiement d'un arsenal de « radars ZFE » pour verbaliser automatiquement tous les usagers non autorisés à entrer dans les périmètres concernés, quel que soit leur motif. »*

Vidéoverbalisation et contrôle des vignettes seront donc en action : aujourd'hui, une contravention en ZFE francilienne coûte 68 €
Source https://www.auto-infos.fr/article/bientot-de-nouveaux-radars-pour-un-controle-automatique-des-zfe.226059

Par ailleurs, changer une voiture qui fonctionne pour une voiture moins polluante, cela s'appelle du gaspillage difficile à accepter en ces temps de crise.

D'un côté, votre voiture devrait aller à la casse, tandis que la « loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl20-551.html) est censée lutter pour conserver plus longtemps nos objets et qu'elle stipule

> *« Le titre II, "produire et travailler" (art. 13 à 24), prévoit quant à lui :*
> *- de compléter la liste des catégories de produits pour lesquelles les producteurs doivent tenir les pièces détachées disponibles mise en place par la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de févier 2020 (art. 13) ;*

Nous reviendrons plus tard sur le logement, concerné dans un paragraphe suivant du même texte « Le titre IV, "se loger" (art. 39 à 58), prévoit de :
- donner une assise législative aux étiquettes du diagnostic de performance énergétique (DPE) des logements (art. 39) ;
- clarifier l'organisation du service public de la performance énergétique de l'habitat (art. 43) …. »
Là, l'état, si nous le laissons faire, décidera si votre maison, votre appartement pourra être vendu ou loué selon les nouvelles normes énergétiques !

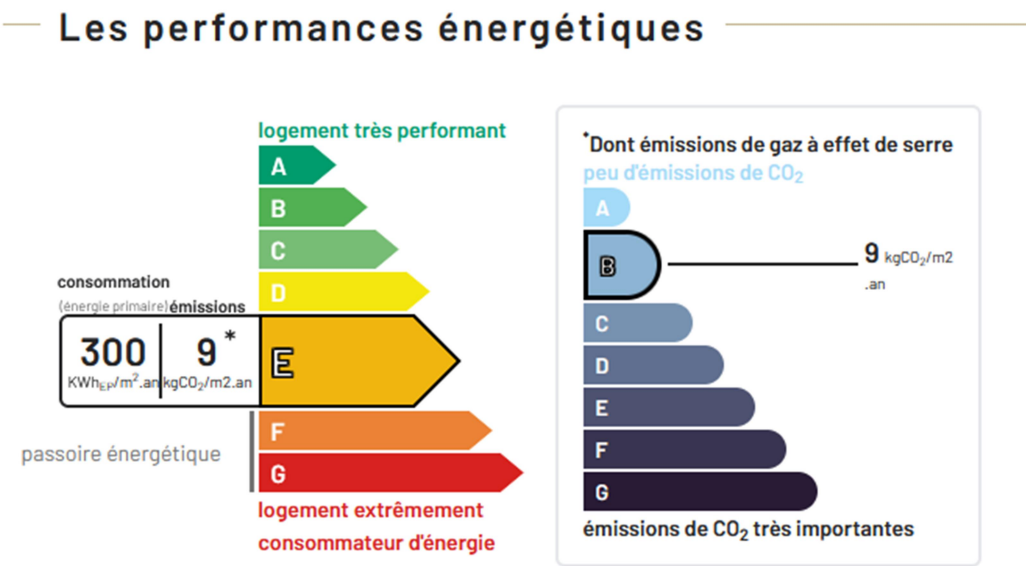

3. LOI CLIMAT A LONG TERME

Sur le site du gouvernement, à cette adresse https://www.ecologie.gouv.fr/loi-dorientation-des-mobilites , « les trois piliers de la loi d'orientation des mobilités » (loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, à cette adresse, https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039666574/), prévoit le calendrier suivant

2030	2040	2050
-37,5 % d'émissions de CO_2	interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées	Neutralité carbone

Ces objectifs français (et européens) du plan climat comportent la baisse d'émissions de CO2 et la neutralité carbone. Est-ce cohérent ?

En effet, le CO_2 se déplace dans l'atmosphère, alors quelle sera la neutralité effective tant que les grandes puissances comme la Chine ou les USA ne signent pas les accords internationaux ?
Les émissions de CO_2 ne sont pas les seules en cause. Pourquoi ne parle-t-on pas du méthane ? Celui-ci est d'ailleurs incriminé dans les usines de méthanisation du fait des fuites du couvercle en toile plastifiées, fuites largement sous-estimées (usines tant vantées, tout comme les éoliennes…)
La neutralité carbone passerait par un système de compensation. Pour JM Jancovici, la vertu de processus ce n'est pas évidente (https://jancovici.com/changement-climatique/agir-individuellement/la-compensation-drole-de-bonne-idee-ou-belle-escroquerie/.

Quant aux voitures électriques, avec les problèmes liés à l'approvisionnement en matières premières, c'est un autre sujet sur lequel nous reviendrons prochainement.

En conclusion,
Les effets pervers de ces mesures sont nombreux, nous n'en avons pas épuisé la liste.
Nous retiendrons que le peuple sera, sans aucun état d'âme, soumis à de plus en plus de restrictions. Est-ce ce monde-là que nous voulons ?

Divers textes et ajouts
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044153880

Le PDF de notre page d'accueil de juin 2021 Quelle écologie pour demain ?

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2022

http://www.oikoskaibios.com
oikos.kai.bios@orange.fr